

**Préavis no 28/19 relatif à un crédit
d'investissement concernant la mesure C9,
liaison intercommunale du PDRDE (Plan
Directeur Régional de la Distribution d'Eau)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme le prévoit le PDRDE dans sa mesure C9, la liaison intercommunale d'alimentation en eau potable depuis la commune de Montagny doit être réalisée pour garantir de l'eau à notre commune par une 2^{ème} conduite d'alimentation, la 1^{ère} étant la conduite de la Brinaz. Cette même mesure fait également partie de notre PDDE communal (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) dans sa mesure 2, adopté par l'OFCE (Office de la Consommation) et l'ECA en septembre 2019.

Ces travaux initialement prévus pour 2021 ont dû être avancés à mars 2020 en raison du démarrage du chantier de renaturation des eaux de la Brinaz. Le but d'avancer cette mesure dans le temps, est principalement d'éviter des coupures d'eau à répétition dans notre village, lors du déplacement des conduites dans le secteur impacté.

Suite à plusieurs discussions entre Sagenord SA et les communes de Montagny et Valeyres-sous-Montagny concernant la faisabilité d'exécuter cette mesure C9, il a été clairement établi que la logique est d'entreprendre la réalisation de celle-ci avant la date prévue par le PDRDE.

Actuellement, les communes de Valeyres et Montagny sont alimentées par le réservoir de Chamblon, via le réseau d'Yverdon et la chambre vers le garage Senn. La mesure C9 consiste en deux projets de conduites qui participent conjointement au bouclage des deux communes :

1. En créant une liaison entre Valeyres et Montagny : **Mesure PSC9 secteur 1**
2. En créant une liaison entre Montagny et le réseau d'Yverdon, là où passera le futur axe principal Chamblon-Grandson : **Mesure PSC9 secteur 2.**

La mesure « C9 secteur 1 » porte sur la construction d'une conduite de raccordement des réseaux communaux d'eau potable de Montagny et Valeyres grâce à une conduite en DN (diamètre nominal) 200mm.

Son étude a été réalisée par le bureau RWB et finalisée le 31 janvier 2019. Elle a été validée par SAGENORD SA, représenté par M. Christophe Bonnet, ainsi que par les services compétents, c'est-à-dire l'Office de la Consommation (OFCE), représenté par M. Christian Hoenger et l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), représenté par M. Rémy Courbat.

La maîtrise d'ouvrage de tout le projet Secteur 1 sera assurée par la SAGENORD, mais les coûts seront répartis entre la SAGENORD et les deux communes concernées, Montagny et Valeyres, selon la répartition indiquée dans le plan annexé. La partie à la charge de Montagny correspond au remplacement de la conduite existante, de diamètre 125mm, de 1989, par une conduite plus grosse, de diamètre 200mm.

Quant à la mesure « C9 secteur2 », elle sera entièrement financée par la SAGENORD.

Les travaux seront exécutés au début de l'an prochain (idéalement dès mars-avril) pour pouvoir être achevés en mai-juin 2020.

Coûts de construction :

L'estimation du coût des travaux de génie civil est effectuée avec l'hypothèse d'une méthode de construction traditionnelle (excavation à la pelle mécanique et au marteau piqueur Montabert dans les

secteurs rocheux et sablage des conduites). Ce type de coût varie en fonction du type de fouille, comme suit :

- fouille en champ en U : CHF 120.00 -160.00/m (selon profondeur)
- fouille dans la route : CHF 460.00 - 550.00/m
- fouille dans l'accotement de la route : CHF 150.00/m
- fouille en parcelle pour branchement privé (fouille à la main) : CHF 200.00/m
- fouille en parcelle pour branchement privé : CHF 200.00/m. (fouille à la main)

Une gaine vide permettant de poser la fibre optique ou une alimentation quelconque sera systématiquement posée avec le réseau communal.

Le prix des conduites comprend la pose de la gaine vide ainsi que la pose et les soudures nécessaires. Nous favorisons autant que possible la pose de conduites avec manteau protecteur, permettant d'utiliser les matériaux d'excavation plutôt que le transport et l'utilisation de sable dans les fouilles.

Pour la fouille partagée avec Romande Energie une participation de 50.00 CHF/m a été discutée. Ce montant n'est pas pris en compte dans ce devis car l'accord n'a pas été formalisé. Une participation à l'installation de chantier pour les forages est aussi envisageable.

Conclusions :

La participation financière de Montagny au bouclage du réseau, correspondant à la pose de 140m de conduite en DN200, se monte à un total d'environ Fr. 85'000.-- TTC.

Dès lors, la Municipalité soumet à votre approbation cette dépense d'investissement correspondant au remplacement de la conduite d'eau potable, sur un tronçon impliqué dans le projet de bouclage du réseau entre Montagny et Valeyres.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal de Montagny, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de la commission,

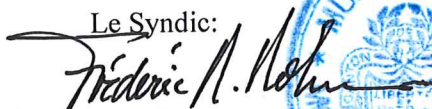
d é c i d e

- Article 1 :** d'accorder le crédit de Fr. 85'000.--TTC en vue des travaux pour la mesure C9, liaison intercommunale du PDRDE (Plan Directeur Régional de la Distribution d'Eau).
- Article 2 :** ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par le fonds de réserve « Réseau d'eau » 2800.02 ainsi que par le compte de fonctionnement.
- Article 3 :** de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 23 septembre 2019 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:


F. R. Rohner



La Secrétaire:


R. Maradan

Annexe : un plan

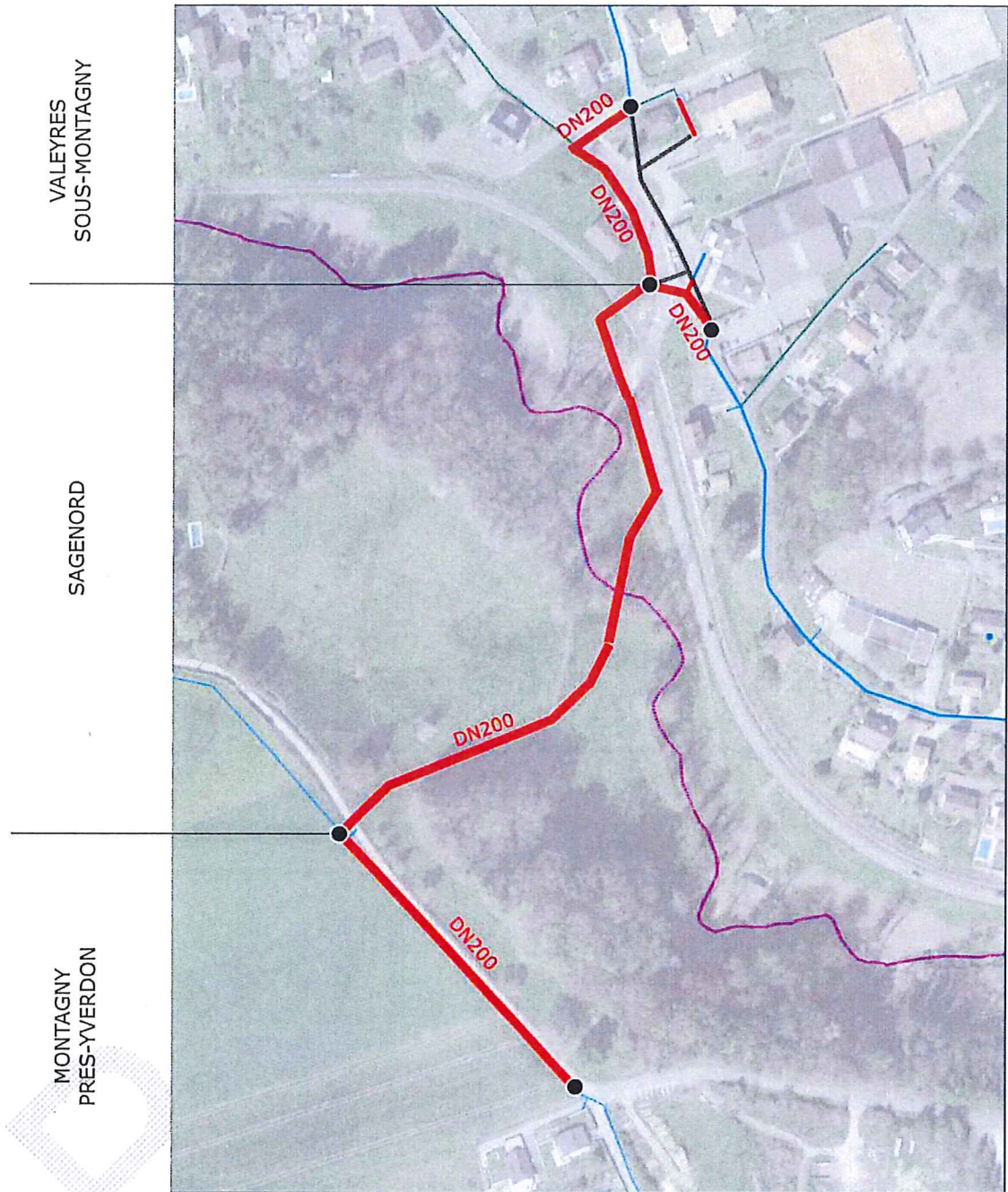


Figure 2 : Situation du tracé du projet